



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Mercredi 20 Mai 2020**

OBJET: Adoption du nouvel organigramme

N°20-23

Président
Secrétaire de séance.....

Monsieur Louis BOUTRIN
Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 20 mai, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h00 par conférence-audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du Parc Naturel de Martinique, en raison de l'épidémie du COVID 19, sur l'ordre du jour suivant :

1. Validation du principe d'un groupement de commande avec la CTM pour l'achat de masques et d'équipements de protection individuelle dans le cadre du COVID 19
2. Vote du Compte Administratif 2019 - Budget Principal
3. Vote du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe CFME
4. Vote du Compte de Gestion 2019
5. Affectation du résultat 2019
6. Budget Primitif 2020 (Budget Principal et Budget Annexe)
7. Validation du nouvel organigramme
8. Liste des marchés conclus en 2019 (information)
9. Présentation des rapports d'activités du PNM (information)
10. Attribution d'une prime indemnité spécifique de service
11. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 16
Pouvoirs : 8
Absents, excusés : 29

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, B. BIROTA, L. ADENET, G. COUTURIER, R. MARTINE, MME MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. G. MONSTIN (Carbet), M. T. MARECHAL (Case Pilote), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), M. C. DACHIR (Marin), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit), M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce), M. C. PALIN (Trinité)

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM)

Ont donné procuration :

CTM: Mme M. PLANTIN à Mme M-F. TOUL

Communes : Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à M. J. LERIGAB, Mme N. LAGIER (François) à M. C. DACHIR, M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote) à M. MARTINE, Mme A. DESLANCES (Rivière-Salée) à Mme J. DIALLO, Mme M-H. BAUR (Robert) à M. B. BIROTA, M. J. DERIC (Sainte-Anne) à M. E. CHEMIN, M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie) à M. L. ADENET

Etaient absents :

CTM: MM. F.CATHERINE, F. LORDINOT, D. LOUIS-REGIS, C-A. MENCE, D. ZOBDA, MMES C. BAURAS, K. BERNABE, J. DULYS-PETIT, M-L. LESDEMA

Communes : Membres titulaires : M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), Mme N. LITTRE (Gros-Morne), M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme K.SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets)

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

Absents excusés:

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), Mme V. MATIME (Marigot), M. G. CHAUVET (Schoelcher), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

Assistaient à la réunion :

Invités : M. Jean-Paul MANZANO, Comptable Public

M. J. VILLERONCE, DGS, Mme M-A. JOSEPH, assistante en charge de la gestion des instances, M. C. CHAPEL et M. A. GROS-DESORMEAUX, techniciens en informatique du PNM.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, notamment son article 10 ;
- Vu** L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 ;
- Vu** La délibération n°16-48 en date du 9 septembre 2016 approuvant l'ajustement de l'organigramme du PNM ;
- Vu** Le budget pour l'exercice 2020 du SM/PNM adopté en séance du Comité Syndical du 20 mai 2020 ;

Considérant les orientations en termes d'optimisation de l'efficacité des services pour mettre en place les projets du PNM, et la nécessité de renforcer son ingénierie financière ;

Considérant le projet d'organigramme proposé au Comité Technique du PNM ;

Considérant l'avis du Comité Technique du 6 novembre 2019 proposant les modifications suivantes :

- **Création d'une Direction Générale Adjointe.**
- **Création de 7 services transversaux** UNESCO, Accueil, Communication, Réseaux informatiques et Télécommunication, Stratégie et appui au développement, Évaluation Contrôle de Gestion et suivi de la Charte, Achats et commande publique, tous rattachés à la Direction Générale.
- Maintien d'une seule **Direction Finances et Ressources humaines.**
- Fusion de la Direction du Développement Local et de la Direction de la Formation en une **Direction de la Formation et de l'Économie Durable.**
- Changement du nom de la DPAT en **Direction de la Biodiversité et de l'Aménagement Durable du Territoire.**

- Création d'une **Direction Gestion et Équipement des Sites**, rassemblant les services techniques, du patrimoine et de la gestion des sites.
- Création d'une **Direction de l'Animation du Territoire, de l'Éducation à l'Environnement et de la Culture** pour remplacer la DAT

Toutefois, eu égard aux enjeux de programmation des projets et de transversalité entre les services, et, dans un souci d'optimiser la qualité des ressources humaines du PNM, une modification est apportée au sein de la Direction Finances et Ressources humaines qui doit être scindée en deux directions.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur les modifications de l'organigramme du Parc Naturel de Martinique.

Sur proposition du Président, après discussion avec l'assemblée et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité Syndical

Article 1

Approuve les modifications énoncées ci-après à l'organigramme des services du Parc Naturel de Martinique, joint en annexe :

1. **La création de direction, pôles et de services transversaux rattachés à la Direction Générale qui regroupent les missions stratégiques et transversales** du PNM. La Direction Générale des Services comprend ainsi, notamment :
 - ***Une Direction Générale Adjointe***
 - ***Un pôle « Stratégie et appui au développement »*** qui a pour mission d'évaluer l'avancement des projets et des moyens mis en œuvre pour assurer leur bon déroulement, y compris le suivi de la Charte.
Il regroupe les services contrôle de gestion, les achats publics, pour lesquels un mode opératoire sera étendu pour l'ensemble des projets, et un service coordination de projets.
 - Les services accueil, courrier, informatique, communication.
 - ***Un service « UNESCO »*** spécifique aura pour mission de suivre dans un premier temps les procédures engagées auprès de l'UNESCO, puis le plan de gestion mis en place.
 - ***Un service «Promotion, valorisation et commercialisation des sites »*** devra quant à lui s'assurer de la mise en place d'une stratégie de marketing commune à tous les sites, de l'optimisation de leur fonctionnement, d'une stratégie d'investissement et des critères de rentabilité associés.

2. Mise en place de 6 directions

- ***La Direction de la Biodiversité et de l'Aménagement Durable du Territoire***
- ***La Direction de la Gestion et de l'Équipement des Sites »***
- ***La Direction des Finances et du Budget*** qui sera exclusivement chargée de la mise en œuvre et du suivi des nouvelles stratégies d'ingénierie financière voulues par les élus comme, par exemple la prise en compte de la pluri-annualité des projets et des principes AP/CP notamment associés, l'optimisation des dépenses, l'optimisation des recettes, avec le confortement et/ou l'élargissement systématique des sources de cofinancement.
- ***La Direction Ressources et Relations Humaines*** qui devra renforcer les moyens proposés aux agents du Parc en termes de qualité de vie au travail, de formations, de suivi prévisionnel des emplois et des compétences.
- ***La Direction de la Formation et de l'Économie Durable***
- ***La Direction de l'Animation du Territoire, de l'Éducation à l'Environnement et à la Culture***

Article 2

Décide que le nouvel organigramme des services du Parc Naturel de Martinique annexé, est ainsi modifié, à compter de la date de la présente décision.

Article 3

Autorise le Président à prendre toutes les décisions et mesures utiles et à signer tous les actes à l'application de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 20 Mai 2020

Le Président,

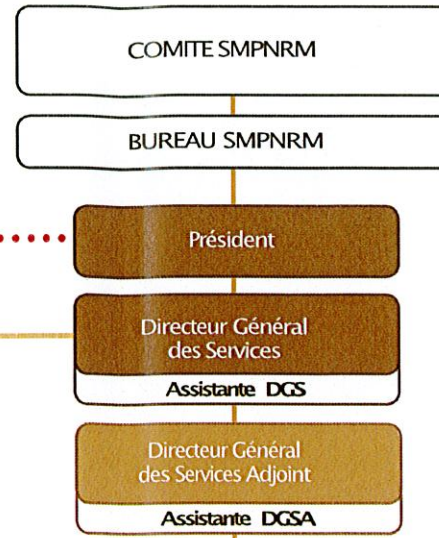
Louis BOUTRIN



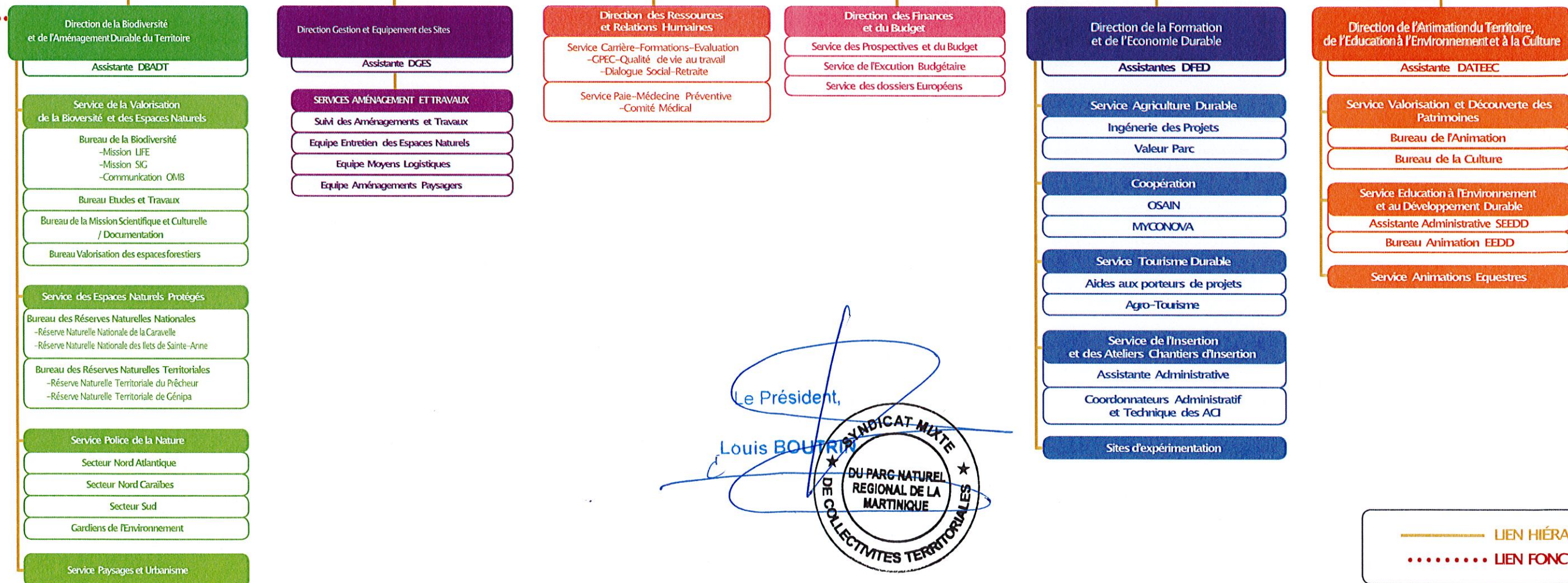


STRUCTURES SUPPORT DU PNRM

- Association des Amis du Parc
- SPL - Sites d'Accueil du Parc
- Comité Scientifique et Culturel du Parc
- Institut de Formation aux Métiers de l'Eau et de l'Environnement



Assistante Chargée de la Gestion des Instances



Le Président,
Louis BOUTRIER

